

# Le Courriel d'information

n°371 – Mardi 15 octobre 2002

RESISTER

Dans ce numéro



## France : la lutte contre les OGM

Extrait de « Vía Campesina: une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale » (voir informations en fin de l'article).

Par Christian Boisgontier. Porte-parole de la Confédération paysanne nationale et producteur de lait de vache dans l'Orne

En autorisant, en 1997, la mise sur le marché d'un maïs Bt transgénique de la société Novartis, sur le territoire français, le gouvernement de l'époque n'envisageait certainement pas une montée du refus des OGM aussi catégorique de la part des paysans et de la population dans sa grande majorité.

Les différentes étapes

Dès 1997, la Confédération paysanne est l'une des premières organisations à réagir vivement à cette introduction. Plusieurs actions s'engagent rapidement afin d'alerter les pouvoirs publics. En janvier 1998, une action est conduite à l'encontre de Novartis, dans une usine de triage et de conditionnement de semences de maïs transgéniques située à Nérac. Ces semences sont destinées à être diffusées dans tout le Sud-Ouest de la France.

Plusieurs militants de la Confédération paysanne sont alors poursuivis pour la dégradation de lots de semences de ce maïs transgénique. Cette première action d'envergure est symbolique, elle vise à mettre en lumière tout l'enjeu que font peser des biotechnologies comme les OGM sur les semences, à savoir : l'appropriation et le contrôle du tout premier maillon de la chaîne alimentaire.

Le 25 septembre 1998, devant le recours engagé par plusieurs organisations, le Conseil d'Etat va suspendre l'arrêté autorisant la mise en culture de trois variétés de maïs transgéniques de Novartis. Malgré cette décision, le gouvernement décide de maintenir en culture des champs de maïs contaminés par des semences OGM sur près de 5 000 hectares répartis dans le Sud-Ouest. Cette obstination fait croître la pression et l'hostilité de l'opinion contre les OGM. En juin 1999, un moratoire (de facto) est instauré, et ce pour trois années, sur toutes nouvelles autorisations d'OGM. Six pays de l'Union Européenne appliquent ce moratoire constituant ainsi une minorité de blocage.

Nouvelle étape en juin 1999, quand la Confédération paysanne accueille la caravane intercontinentale des paysans indiens. Cette caravane parcourt toute l'Europe du 22 mai au 20

juin, pour alerter les pouvoirs publics et l'opinion européenne sur les risques que représentent les OGM pour les pays du sud. Une action contre un essai de riz transgénique d'un institut de recherche français spécialisé dans le développement, le CIRAD, est organisée conjointement avec des paysans français et indiens. Des plants d'un riz transgénique cultivé sous serre et destiné à être repiqué en milieu ouvert en Camargue (Sud-Est de la France) sont détruits.

Cette action, toujours en cours de jugement, a permis de poser le débat des OGM sous deux angles nouveaux :

- l'impact et l'utilité réelle des OGM pour les pays du Sud ;

- l'ambiguïté des collaborations entre des organismes issus de la recherche dite publique avec des firmes privées chargées de promouvoir le développement à grande échelle des biotechs.

Cette action aboutit à la mise en examen de trois militants de la Confédération paysanne, avec des risques d'emprisonnement pour deux d'entre eux.

Le 28 février 2000, la Direction de la répression des fraudes confirme que des lots de semences conventionnelles sont contaminés par des semences de maïs importés par la société Golden Harvest. Dans ces lots seront notés la présence d'OGM de Bt11, de Bt176 de Novartis et du maïs de Monsanto. Cette contamination avérée concerne 23 départements sur plus de 4 000 hectares. Ce nouveau scandale démontre que les importations de semences sont la porte ouverte à une large diffusion de semences polluées. Face au refus de transparence et de communication des pouvoirs publics, des actions symboliques de fauchage d'essais d'OGM sont organisées (Monbéqui, Gaudiès...).

Au cours de l'année 2001, l'Agence française sur la santé et la sécurité alimentaire (AFSSA) annonce que 41 % des lots de semences de maïs conventionnelles contiennent des traces d'OGM. Face à cette source de pollution irréversible, la Confédération paysanne lance un ultimatum, le 25 juillet 2001, à destination du gouvernement français, lui demandant de procéder par lui-même à la destruction des essais, source de diffusion et de contamination, et ce avant le 12 août. Aucune suite n'ayant été donnée à cette revendication, plusieurs actions sont conduites au cours des mois d'août et septembre. Ces actions permettent de faire pression sur le gouvernement et aboutissent à l'organisation d'un débat public, en février 2002, sur l'utilité des OGM. Quatre sages sont chargés de rendre un rapport sur les risques des OGM.

A ce jour, aucune des nombreuses recommandations critiques qui furent émises au cours de ce débat, n'ont été reprises par les pouvoirs publics. Au contraire, l'année 2002 confirme la logique engagée par les pouvoirs publics, c'est-à-dire la mise en place de nouveaux essais OGM pour tester toujours les mêmes résistances (tolérance aux herbicides, production d'insecticides).

Pourquoi cette lutte ?

Les OGM symbolisent pour les paysans, une nouvelle fuite en avant technologique selon une conception purement déterministe. Les OGM en agriculture n'ont pour but que de promouvoir une agriculture « artificialisée », industrielle et monoculturale. Ils exposent l'ensemble de l'agriculture à plusieurs dangers et à des risques non maîtrisés et totalement méconnus, comme par exemple :

- des risques alimentaires incontrôlés (allergies, résistance à des antibiotiques) ;

- la confiscation à terme des ressources génétiques par la possibilité qu'auront des firmes de breveter les gènes des plantes et des animaux ;

- rendre les paysans plus dépendants des firmes (faculté de rendre les semences stériles et non auto-reproductibles) ;

- condamner à terme d'autres formes d'agricultures à cause des contaminations irréversibles et inévitables que font courir les cultures OGM à l'ensemble des cultures non OGM (biologiques, labellisées, conventionnelles ...).

Convergence des luttes paysannes
dans le monde

La lutte contre les OGM et l'appropriation des ressources génétiques par quelques firmes sont le lot quotidien et commun de nombreuses organisations réparties sur l'ensemble des continents. Les organisations paysannes de la Vía Campesina le rappellent systématiquement à chaque rencontre internationale.

Par exemple :

- en mai 1999, à travers la caravane intercontinentale des paysans indiens (Europe) ;

- en octobre 2000, au tribunal des semences de Bangalore (Inde) ;

- en janvier 2001, au premier Forum social de Porto Alegre (Brésil), où une action commune à la Via Campesina fut organisée contre un essai de Monsanto ;

- chaque 17 avril, devenu journée internationale des luttes paysannes, en mémoire aux paysans brésiliens du Mouvement des Sans Terre (MST) assassinés en 1996 ;

- en septembre 2001, au cours du forum mondial sur la souveraineté alimentaire à la Havane (Cuba), qui revendique la non brevetabilité du vivant sur les semences ;

- en juin 2002, au cours du dernier sommet de la FAO à Rome.

Ces rencontres internationales sont des moments importants pour toutes ces organisations afin de pouvoir confronter et définir des stratégies de luttes et de revendications communes.

Vía Campesina et son programme

La Confédération paysanne est membre actif de la Coordination paysanne européenne (CPE) et de la Vía Campesina. Cette dernière a donné une dimension internationale aux luttes paysannes. Un appel international à l'union a été lancé à l'occasion du premier Forum social mondial de Porto Alegre, où la Vía Campesina a organisé des ateliers sur la lutte contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) et en faveur des semences paysannes. A la clôture du Forum, plus de 184 organisations ont signé un engagement à soutenir la journée internationale de lutte de la Vía Campesina et à organiser des actions pour l'arrêt de l'importation et de l'utilisation des OGM.

Depuis cet appel, la Confédération paysanne relaie ces revendications et se mobilise au plan local et national dans le cadre de nombreuses actions collectives de paysans. La lutte pour la propriété et le contrôle des semences est l'une des questions majeures si l'on veut parler demain encore d'autonomie.
Pour les paysans, les dernières découvertes en matière de manipulation génétique et d'agro-biotechnologie sont ressenties comme l'événement sans doute le plus menaçant pour l'agriculture, dans la mesure où elles permettent aux firmes industrielles d'étendre leurs emprises sur l'alimentation des populations. Les semences sont les ressources de base de la production. Il y a peu de temps encore, celles-ci étaient en grande partie sous la maîtrise des cultivateurs. L'introduction et l'utilisation forcée de semences génétiquement modifiées, en même temps que l'application de nouveaux droits internationaux de propriété intellectuelle, bouleversent totalement la donne. Les semences génétiquement modifiées sont conçues spécialement pour s'intégrer dans des « paquets technologiques » qui enchaînent les paysans aux firmes, depuis la semence jusqu'au produit fini.

La Vía Campesina considère cette nouvelle technologie comme une attaque frontale contre les paysans, car elle signifie concrètement pour des millions de cultivateurs la confiscation de moyens de production essentiels. L'action entreprise en 1998, contre Novartis, s'inscrivait dans cette logique : s'opposer au transfert du contrôle sur les semences aux transnationales.

Succès et revers

Les différents succès

La Confédération paysanne est perçue aujourd'hui comme l'une des principales forces de résistance face à ceux qui veulent diffuser largement les OGM en France et en Europe. Ces différentes actions se sont toujours réalisées à visage découvert afin de pouvoir interpeller directement les pouvoirs publics et l'opinion sur les menaces que fait courir un développement non maîtrisé et incontrôlé des OGM. Ces actions, jugées par certains trop médiatisées, ont néanmoins permis :

- de poser le débat au sein de la société et plus particulièrement auprès des consommateurs, des chercheurs eux-mêmes, des agriculteurs, des environnementalistes et plus récemment auprès des élus locaux et des politiques ; ce débat a permis d'être étendu à toute l'Europe et plus particulièrement dans des pays comme : la Belgique, l'Italie, l'Autriche, certaines régions d'Espagne et au sein des syndicats membres de la CPE ;

- d'engager des actions juridiques qui ont permis de surseoir à la commercialisation des OGM autorisés (en particulier le maïs Bt de Novartis et le maïs de Monsanto) et de rendre obligatoire un début de transparence sur les essais OGM autorisés par les ministères de tutelle ;

- d'instaurer un moratoire en Europe, qui reste cependant fragile et qui pourrait être remis en cause avec le remplacement de la directive européenne 90/220 par la directive 2001/18 : cette dernière prévoit de renforcer la traçabilité, l'étiquetage et l'information auprès du public ;

- de limiter très fortement l'expansion des surfaces cultivées en OGM et le nombre d'autorisations à trois maïs (Novartis Bt 176, Monsanto Mon810 et AgrEvo TR25), trois colzas, un tabac-semence et trois œillets pour la production de fleurs coupées ;
-de militer en faveur de l'adoption du Protocole sur la biosécurité (institué officiellement à Montréal en 2000) ; ce protocole prévoit d'encadrer les mouvements transfrontaliers des OGM ; l'Europe s'apprête à le ratifier prochainement ;

- d'obtenir des avancées juridiques avec le renforcement de nombreuses directives plus contraignantes pour les producteurs d'OGM, comme l'étiquetage obligatoire à partir d'un certain seuil ; des débats persistent néanmoins autour de la fixation de seuils liés aux semences et à l'alimentation animale.

Les revers : de lourdes conséquences pour la Confédération paysanne

L'avancée des débats s est traduite par des sanctions que payent déjà aujourd'hui, et paieront peut-être encore plus demain, certains militants et la structure syndicale de la Confédération paysanne :

- des risques d'emprisonnement retenus à l'encontre de certains responsables syndicaux (14 mois de prison ferme pour José Bové, 6 mois de prison ferme pour Bernard Moser...) et des amendes disproportionnées à l'encontre de militants et du syndicat lui-même ; la logique des firmes demeure malgré tout inchangée, elle vise toujours à imposer et à diffuser coûte que coûte les OGM ; des menaces de plaintes à l OMC pèsent de plus en plus précisément sur les pays qui les refuseraient sur leur territoire ;

- des critiques délirantes et injurieuses, diffusées largement par certains médias ;

- le refus persistant de certains chercheurs, intellectuels et scientifiques d aborder la question des OGM et celle de l'appropriation des ressources génétiques, alors qu il s agit d un véritable débat de société ;

- la mise en place d accords internationaux qui, deviennent plus contraignants (étiquetage, seuil de pollution toléré...), mais qui tendent à généraliser la pratique de la brevetabilité sur les ressources génétiques végétales et animales.

Les enjeux et les combats

Ils sont de plusieurs ordres :

- le risque de monopoles qu'offre cette technologie à quelques firmes ;

- une dépendance accrue à des systèmes de protection des brevets, qui réduisent les marges de manœuvres et l'accès à la connaissance ;

- des risques de délocalisation des essais OGM vers d'autres continents, en particulier en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est.
Pour cela, il convient aujourd'hui de continuer à lutter pour :

- obtenir un moratoire international sur les cultures OGM, comme le demandent de nombreux pays et organisations ;

- promulguer une organisation mondiale de l'environnement qui régule la diffusion et clarifie la responsabilité des producteurs d'OGM et qui soit contraignante vis-à-vis des pays qui, comme les Etats-Unis, refusent de ratifier le protocole sur la bio-sécurité.

Contact pour cet article. CETIM cetim@bluewin.ch

« Vía Campesina: une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale. » Introduit par Rafael Alegria et Paul Nicholson. Postface de Jean Ziegler. Textes réunis par le CETIM en collaboration étroite avec Vía Campesina. 256 pages, format poche. Prix public: 7.50 euros ou 12 Francs suisses

CETIM - Centre Europe-Tiers Monde 6, rue Amat, CH-1202 Genève Tél.: (41) (22) 7315963 Fax: (41) (22) 7319152 www.cetim.ch

Information supplémentaire. Appel à manifester

Notre combat contre les OGM a jusqu'à présent porté ses fruits, puisque le moratoire européen a permis d'éloigner les cultures de plein champ en Europe. Cependant, Monsanto se plaint de ne rien vendre dans l'Union européenne et les Etats-Unis s'apprêtent à attaquer nos pays devant le tribunal de l'OMC. Si les ministres européens de l'Environnement cèdent au chantage financier des transnationales et des lobbies céréalier et semencier français, alors le printemps prochain s'ouvrirait officiellement aux semences et cultures d'OGM.

C'est le 17 octobre prochain que les choses peuvent basculer. La levée du moratoire serait une vraie catastrophe pour les consommateurs, pour les agricultures paysannes et biologiques et


attac



pour la biodiversité. L'étiquetage proposé par l'UE institutionnaliserait la consommation à deux vitesses : celle sans OGM qui coûterait plus cher et celle avec OGM qui serait à la portée des revenus les plus modestes. Tout laisse à penser que la machine infernale des pro-OGM est parfaitement réglée et en marche. De plus en plus d'émissions de télévision et radio non contradictoires vantant les "nécro-technologies" conditionnent nos cerveaux et nous préparent à avaler de plus en plus de pesticides et de produits toxiques.

La mascarade est lancée avec, sans doute, des sommes astronomiques pour les plus fidèles défenseurs des OGM qui aideront à imposer cette agriculture totalitaire. Biologiquement, les OGM, c'est le point de non retour. Politiquement, c'est l'embastillement des militants condamnés pour avoir imposé le principe de précaution que l'Etat renie quand cela arrange les milieux d'affaires.

Le rassemblement devant le ministère de l'Ecologie et du développement durable, le 15 octobre 2002 à 18 heures revêt une très grande importance. ATTAC appelle ses adhérents et sympathisants à sortir les tee-shirts, les banderoles, les slogansŠ et à démontrer leur détermination pour que l'irréversible ne se produise pas !

Les manipulations génétiques et la privatisation du vivant, c'est la vie qui bascule dans un autre monde car la pollution génétique et la fin des agricultures paysannes auront des conséquences politiques, économiques, sociales, et éthiques incalculables.

Il y va de la responsabilité de chacun d'entre nous!

Amicalement,

François DUFOUR et Susan GEORGE, Vice-présidents d'Attac
Contact pour cet article ogm@attac.org

Texte de l appel :

15 OCTOBRE 2002 A 18H00

RASSEMBLEMENT ET VEILLE CITOYENNE CONTRE LES OGM DEVANT LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 20 AVENUE DE SEGUR 75007 PARIS (M° SEGUR)

Levée du moratoire européen sur les OGM : une décision prématurée

Le 17 octobre prochain, les Ministres européens de l'Environnement examineront les projets de règlements portant sur l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des OGM, ainsi que sur leur traçabilité. Ce même jour, le Conseil des Ministres devrait également se prononcer sur la levée du moratoire sur les autorisations de mise en culture des OGM en Europe.

Alors que 71% des citoyens européens se déclarent hostiles à la présence d'OGM dans leur alimentation, la levée de ce moratoire serait une faute. Instauré en 1998, il devait en effet permettre l'adoption de plusieurs règlements protégeant les consommateurs comme les producteurs. Or, à ce jour, ces réglementations n'existent toujours pas, tandis que subsistent les doutes sur les risques pour la santé humaine et animale, ainsi que sur l'environnement.

Les disséminations d'OGM à partir des différents essais, en Europe comme aux Etats-Unis, ont montré la difficulté de faire coexister les cultures avec et sans OGM. A ce stade, les questions liées à la responsabilité en cas de contamination des semences, des cultures ou des aliments ne sont pas résolues. Les organisations signataires souhaitent donc un maintien du moratoire, tant que le droit des citoyens à choisir une alimentation sans OGM n'est pas garanti.

Le moratoire ne peut certes pas remplacer des règlements ou des lois qui devront demain s'y substituer. Son maintien permet que le débat se poursuive, que les besoins et les attentes de l'ensemble de la population européenne continuent de s'exprimer. L'impatience de quelques grandes firmes internationales, relayée par le gouvernement américain et la Commission européenne, ne doit pas contraindre les Ministres à prendre une décision prématurée qui ne résoudrait aucune des questions posées.

SOYONS NOMBREUX POUR EXIGER :
- UNE TOLERANCE ZERO POUR LES OGM NON AUTORISES.
- UNE TOLERANCE ZERO SUR LA PRESENCE D'OGM DANS LES SEMENCES CONVENTIONNELLES.
- LA RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITE DES SEMENCIERS ET PRODUCTEURS D'OGM.

A l'appel des organisations suivantes (à la date du 09 octobre 2002): Confédération paysanne - Greenpeace France - CNAFAL - CNDSF
Les Amis de la Terre – FNAB – SOLAGRAL – MODEF - ATTAC France - Agir Pour l'Environnement - Nature et Progrès - OGM





Dangers - France Nature Environnement - Fédération Léo Lagrange Consommateurs

## Qui contrôle le butin ?

Par Harry Throssel
Traduction. Christine Laumond coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

"Le ministère de l'Abondance s'intéresse à la faim." George ORWEL - "1984"

On sait que le Fond monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont l'avantage majeur, dans la répartition des richesses, de pouvoir décider de qui est riche et de qui ne l'est pas. Mais eux, que sont-ils et qui les contrôle ?

Tout d'abord, 48% du pouvoir de vote au FMI est aux mains de 8 directeurs exécutifs, représentant chacun leur propre pays (USA, Japon, Allemagne, France, Royaume Uni, Arabie Saoudite, Chine, Russie), alors que les 176 autres États membres ont 16 représentants avec pratiquement le même pouvoir de vote. À la Banque mondiale, les mêmes nations à l'exception de la Chine possèdent à nouveau presque la moitié du pouvoir de vote. À l'OMC, bien qu'en théorie les 144 nations membres aient leur mot à dire, les décisions sont en réalité prises dans la "salle verte", où se réunit un petit groupe convoqué par le directeur général et très influencé par le Canada, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis. Aucun de ces pays ne se situe dans l'hémisphère sud et aucun n'est un pays (pauvre) en voie de développement.

Aucun membre du conseil d'administration du FMI n'est une femme et 92% des membres du conseil d'administration de la Banque mondiale sont des hommes.

L'usage veut que les Européens choisissent le directeur du FMI et le gouvernement américain, celui de la Banque mondiale.

" D'autres pays et certains critiques fustigent, à juste titre, un procédé non démocratique et insuffisamment responsable ", commente le Rapport 2002 sur le développement humain des Nations unies.

Soit dit en passant, pour insister sur ce point, les 5 membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies sont les États-Unis, la France, le Royaume Uni, la Russie et la Chine.

Ces dispositions en matière de prise de décision sont particulièrement importantes étant donné que l'élimination, ou du moins la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement fait partie du mandat spécifique de ces organisations financières et commerciales.

Or, depuis environ 30 ans, l'inégalité économique en général se creuse et la carte de la pauvreté globale a peu changé, notamment dans les régions du monde les plus touchées, d'après les récents rapports des Nations unies et d'autres études de chercheurs.

BRETTON WOODS

Le FMI et la Banque mondiale ont été créés par les accords de Bretton Woods (juillet 1944, New Hampshire, USA) suite à des discussions sur l'économie internationale après le désastre de la grande dépression des années 1930 et au naufrage de la Seconde Guerre mondiale.

D'après Daniel Yergin et Joseph Stanislas, une vaste entreprise de développement était née. Elle était constituée à partir de dons des ministères des Finances, de l'Industrie et du Développement ainsi que d'agences gouvernementales, de fondations privées, de banques internationales orientées vers le développement, d'universités, d'instituts de recherche.

Au centre de cette constellation une institution demeurait centrale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, autrement dit la Banque mondiale.

La Banque mondiale a été créée pour coordonner l'énorme travail de reconstruction économique dans l'Europe d'après guerre.

Selon le " Rapport sur le développement humain ", le FMI devait soutenir tout pays en butte à des difficultés concernant sa balance des paiements, alors que la Banque mondiale devait aider le circuit d'investissements dans ce pays, dans une perspective de reconstruction et de développement d'après guerre.

L'historien Eric Hobsbawm commente : " La suprématie américaine était, bien entendu, un fait. La pression politique en faveur d'une action venait de Washington, et lorsque les opinions divergeaient, c'est le point de vue américain qui prévalait ; la Banque Mondiale et le FMI devenaient de facto subordonnés à la politique américaine. " Il montre que dans les années 1950, les États-Unis à eux seuls détenaient 60% du





capital de tous les pays développés et réalisaient 60% de l'ensemble de leur production.

John Pilger écrit : "Ce qui découle (de la Seconde Guerre mondiale) est la défaite et dans le même temps la recolonisation des empires européens par le capital américain. Le boom de la production subventionnée par le gouvernement pendant la guerre a mis les richesses du monde dans les mains de l'Amérique. Les accords de Bretton Woods ont donné aux établissements militaires et aux entreprises un accès illimité aux minéraux, au pétrole, aux marchés et à une main-d'œuvre peu chère. La Banque mondiale et le FMI ont été inventés pour mettre en œuvre cette stratégie. Ils sont basés à Washington, où ils sont reliés par un cordon ombilical au Trésor américain. Le pouvoir de vote de leurs membres est défini en fonction de leur richesse : ainsi, l'Amérique les contrôle. Comme l'écrit Frederic Clairmont, "Bretton Woods a légué au monde un plan totalitaire et mortel de partage des marchés dans le monde"."

En 1947, l'Accord général sur les tarifs et le commerce (devenu Organisation mondiale du commerce en 1950) a été créé comme un cadre permettant de réduire les barrières commerciales par des négociations régulières. Le principal objectif de l'OMC est "l'établissement de règles pour la politique commerciale des membres, qui favorise l'expansion du commerce international dans la perspective d'améliorer les niveaux de vie." John Gray décrit la philosophie de l'OMC comme un ensemble de politiques et de mesures qui garantissent que les marchés auto-régulés "constituent le seul pouvoir d'organisation de la sphère économique".

Susan George rétorque : "Les négociations du GATT ont pour but de détourner l'attention des propositions de réduction de la dette. Elles amadouent les gouvernements des pays endettés grâce à l'augmentation de l'investissement et à l'accès aux marchés du Nord, en échange d'une docilité maintenue dans le jeu du remboursement de la dette. Le "libre-échange" semble, peut-être, juste et démocratique mais il apportera inévitablement des contraintes futures sur l'environnement et sur les travailleurs en tous lieux."

La Banque mondiale a rapidement étendu sa mission d'origine : de l'augmentation du financement pour la reconstruction d'une Europe meurtrie par la guerre, elle est passée à la recherche de capitaux dans les pays en voie de développement, destinés à être investis dans des infrastructures des pays développés. Son premier prêt (au Chili) date de 1948 et dès le début des années 1950, son attention se tournait déjà complètement vers le développement dans le tiers monde.

Le Rapport sur le développement humain déclare à propos de ce changement : "Aujourd'hui, le FMI et la Banque mondiale ne prêtent qu'aux économies émergeantes et en voie de développement. De plus, leurs prêts sont soumis à des conditions qui affectent de plus en plus les politiques locales des États. Il en résulte que les pays créanciers jouissent d'un pouvoir de décision accru et qu'ils l'utilisent pour durcir leurs exigences sur les pays endettés, ces derniers subissant des conditions imposées par l'extérieur et hors de leur contrôle." Cela peut être "particulièrement inquiétant" en cas de divergences d'opinion sur les solutions politiques, et quand les risques résultant de ces préconisations sont principalement supportés par la population du pays endetté.

LA REPRÉSENTATION

Le Rapport s'inquiète qu'une vraie représentation des pays clients soit exclue des structures économiques mondiales. : "Le FMI et la Banque mondiale n'auront pas la capacité de faire leur travail correctement s'ils continuent à être le reflet de l'équilibre des pouvoirs de la fin de la Seconde Guerre mondiale." En fait, les décisions consensuelles laisse rarement s'exprimer les acteurs marginalisés : les décisions "consensuelles" sont soumises aux réalités du pouvoir et au fait que l'on connaisse les pays susceptibles de poser leur veto ou d'exercer des pressions en faveur des décisions finales.

Les membres du FMI n'ont pas le même pouvoir de vote. Le poids du vote varie en fonction de deux composantes : chaque membre possède un lot équitable de 250 votes qui lui est donné lors de son adhésion, et la seconde composante est un pourcentage de votes qui reflète la puissance économique. Les économies riches sont par conséquent favorisées : les États-Unis possèdent 17% du pouvoir de vote, l'Allemagne 6%, le Royaume Uni 5%, comparés par exemple à un groupe de pays de l'Afrique sub-saharienne qui a un pouvoir de vote de seulement 1%.

Depuis leur création il y a 58 ans, le FMI et la Banque mondiale, sont passés de 44 à 184 États membres, incluant de nombreuses économies de transition. "Le problème est de rendre la prise de décision plus transparente et plus responsable et d'augmenter le poids des pays en voix de développement dans l'élaboration de ces décisions

", déclare le Rapport sur le développement humain.

Ainsi, les conseils économiques et les conditions de prêt reflètent les intérêts des membres les plus puissants, c'est-à-dire les pays développés, ce qui rend nécessaire l'augmentation de la participation de leurs débiteurs, les pays en voie de développement.

" Un processus de sélection secret et fermé, basé sur le privilège, dans des institutions censées être engagées dans une plus grande responsabilité et une plus grande transparence, produit un effet négatif évident, déclare le Rapport sur le développement humain. La sélection des membres du conseil d'administration et des autres représentants doit être ouverte, et les intentions des candidats concernant les organisations doivent être plus claires. "

Le Rapport plaide en faveur d'un pouvoir de vote plus important des pays en voie de développement à la Banque mondiale et au FMI, en augmentant la proportion de votes alloués à chaque membre de par son adhésion. Une autre étape consisterait à augmenter le nombre de sièges des pays en voie de développement au conseil d'administration, incluant une meilleure représentation des femmes aux niveaux les plus élevés, et de les impliquer davantage dans le choix des présidents des institutions. Ces réformes " changeraient également la perception (des pays en voie de développement), qui passerait d'une perpétuelle suspicion de domination extérieure à une situation où ils auraient une plus grande responsabilité dans la prise de décision ".

LA RESPONSABILITÉ

Il est également nécessaire de rendre les institutions plus responsables, pas uniquement vis-à-vis des membres de leurs conseils d'administration, mais également vis-à-vis des personnes affectées par les décisions qu'elles émettent. Plus précisément, cela signifie d'assurer la transparence concernant les règles, les décisions, les politiques et les actions, ainsi que leur évaluation.

La Banque mondiale a adopté en 1993, une politique de divulgation de l'information. En 2001, elle a étendu cette politique à la diffusion de documents concernant les Pays Pauvres Lourdement Endettés, et à celle d'articles sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, accompagnés de résumés des discussions du conseil d'administration. La révision de cette politique en septembre 2001 a élargi l'information disponible pour le public à un plus grand nombre de documents essentiels.

Au FMI, où l'information était auparavant inaccessible à quiconque hors des murs de l'institution, certaines recherches sont désormais publiées sur le site de l'organisation, ainsi qu'une documentation considérable sur le travail avec certains pays en particulier. Le FMI fait également pression sur les gouvernements pour permettre une plus importante publication des politiques menées et des accords passés avec lui.

Mais il y a encore de grandes failles dans la transparence, relate le Rapport sur le développement humain. Les plus notables portent sur les comptes rendus des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI qui ne sont pas publiés, les scrutins qui ne sont pas organisés et ne peuvent donc pas être enregistrés ou rendus publics. Les citoyens des pays membres (ou des personnes extérieures intéressées) ne peuvent donc pas tenir les directeurs ou leurs gouvernements pour responsables de leurs politiques.

Une évaluation indépendante des actions de ces institutions est également nécessaire. " Non seulement il est difficile pour le public de juger si une organisation assume correctement ses responsabilités, mais il est également impossible pour des personnes extérieures d'offrir une aide à celles qui travaillent dans ces organisations et qui reconnaissent la nécessité d'un changement. La publication de rapports critiques pourrait susciter l'attention du public, et une pression extérieure en faveur du changement pourrait aider à éviter le manque d'intérêt ou la prévalence des intérêts personnels au sein même de l'organisation. "

Le Rapport sur le développement humain préconise une obligation de type juridique dépassant la transparence et permettant de participer plus activement. " À l'instar de tribunaux, de médiateurs, ou d'autres processus qui permettent de tenir des gouvernements pour responsables des accords nationaux, des équivalents internationaux émergeraient pour rendre les organisations internationales responsables de leurs actes. "

Cependant, alors que la responsabilité de type juridique peut rendre publiques les infractions et encourager les organisations à reconsidérer certaines décisions, elle se heurte à des limites, notamment pour les pays en voie de développement. Tous les pays n'ont pas la même facilité à recourir à ce type de procédures ; c'est

pourquoi les pays en voie de développement font appel à des organisations non gouvernementales de pays industrialisés pour trouver des fonds et présenter leur cause. Le risque est d'orienter le travail des ONG vers des problèmes suscitant l'intérêt des populations des pays riches, laissant hors jeu les pays en voie de développement qui n'auraient pas su attirer l'attention de ces organisations.

PROMOUVOIR DES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES A L'OMC

L'OMC prétend que son travail est basé sur un " principe de non-discrimination, de transparence et de prévoyance " et que " les décisions sont prises par l'ensemble des membres, habituellement par consensus ". Mais alors que la majorité des pays possèdent un siège à l'OMC, le consensus est biaisé par les grandes puissances qui traitent en coulisses, ce qui a déjà entraîné de nombreuses plaintes. L'OMC est accusée d'être l'une des organisations internationales les moins transparentes, principalement parce qu'en fait, peu de pays en voie de développement peuvent y participer. Les conclusions sont arrêtées par le Conseil général et les principales décisions sont approuvées au cours de conférences ministérielles qui se tiennent tous les deux ans.

En 2000, alors que 15 pays africains n'avaient pas de représentant aux quartiers généraux de l'OMC à Genève (qui compte 560 personnes), la Mauritanie, un très petit pays, en avait cinq. L'OMC a répondu à ces disparités en cherchant à établir une unité d'assistance technique, pour aider les pays en voie de développement dans leurs négociations.

" Les processus de décisions à l'OMC exigent de sérieuses réformes ", déclare le Rapport sur le développement humain. Dans un premier temps, les consultations, discussions, négociations et décisions doivent être rendues complètement publiques, ouvertes à la participation et démocratiques. Puis l'OMC devrait être impartial, sans favoriser les pays les plus puissants au détriment des pays en voie de développement, qui en fait constituent la majorité des membres et devraient pouvoir faire entendre leurs intérêts et exercer leurs droits. De plus, les pays en voie de développement devraient être mieux représentés au secrétariat de l'OMC, notamment à des postes élevés. Enfin il devrait y avoir plus de transparence dans les processus démocratiques de l'OMC, car " un accroissement de la démocratie au niveau tant national que global donne la possibilité de transformer la vie des gens dans le monde ".

Le Rapport indique que de nombreux parlementaires et personnalités politiques semblent ignorer certaines négociations de l'OMC, même lorsque leurs pays sont appelés à changer leurs politiques, parfois profondément, en fonction des accords de l'OMC. Récemment cependant, des groupes de la société civile provenant de pays en voie de développement et de pays industrialisés se sont profondément impliqués dans les questions de l'OMC. Des syndicats ainsi que des groupes axés sur le développement, la pauvreté et l'environnement ont cherché à utiliser l'OMC pour défendre leur cause. L'OMC ressent leur influence, non à la façon de l'activité des ONG en son sein, mais en tant qu'une critique publique élevée contre lui, qui, par exemple, a fermé la réunion de Seattle. En 1993, à Bangalore en Inde, un rassemblement de 500 000 agriculteurs s'est engagé à braver les accords de l'Uruguay Round de l'OMC. 25 groupes d'agriculteurs en France ont organisé de larges manifestations contre l'accord de l'OMC sur l'agriculture. De tous ces efforts, il résulte que le secrétariat de l'OMC et nombre de ses membres ont commencé à travailler avec des organisations de la société civile, contribuant ainsi plus directement au dialogue sur la politique et les processus de négociations au sein de l'OMC.

UN MODÈLE DE NÉGOCIATION OUVERTE

Le Rapport sur le développement humain décrit une méthode de négociation qui a été utilisée afin de donner à tous les pays participants un temps de parole équitable pendant les négociations concernant la Convention sur la diversité biologique de 1996 à 2000.

À un moment, alors que la date buttoir pour clore les négociations approchait et que les différences entre les parties impliquées restaient béantes, on a craint de voir les pourparlers échouer. Mais la combinaison de méthodes innovantes et d'un président impartial et actif a permis d'arriver à une conclusion réussie.

Juan Mayr Maldonado, ministre de l'Environnement de Colombie, a introduit cette nouvelle méthode quand, en février 1999, il prit la présidence de la Conférence de Carthagène sur la bio-sécurité, et il a continué de l'appliquer lors d'autres consultations ultérieures. Les principales caractéristiques de ces méthodes sont :

- de former un groupe ayant le même point de vue, rassemblant les participants selon leurs intérêts et leurs positions, au lieu de les regrouper selon leur zone géographique ou leurs revenus. Cette innovation a permis aux pays en voie de





développement de faire bloc, pendant que ceux qui avaient un point de vue différent pouvaient joindre un autre groupe. À partir de là, les pays en voie de développement ont pu s'unir sous la même bannière (ex. le groupe des 77 et la Chine) ;

- de sélectionner des représentants dans chaque groupe agissant comme porte-parole, avec un nombre de porte-parole proportionnel à la taille du groupe. Cette approche permit une représentation plus équitable des points de vue ;

- de permettre à tous les pays membres d'assister aux négociations, même lorsque ces négociations étaient menées entre les porte-parole. Ainsi les négociations étaient transparentes et ouvertes à la participation de tous les membres ;

- d'encourager la participation des ONG. À Vienne, le président a rencontré séparément les ONG et l'Industrie. En réponses aux demandes des ONG d'avoir accès aux négociations, un système de réception audio a aussitôt été mis à leur disposition dans une pièce " surpeuplée " près de la salle de consultation du gouvernement. Ainsi, les ONG et les représentants d'organisations internationales pouvaient suivre les discussions. Aux sessions de Montréal, tous les observateurs, y compris les médias, pouvaient assister aux séances plénières.

Ces nouveaux arrangements ont donné le jour à des négociations compliquées, souvent litigieuses, qui ont abouti à un protocole d'accords réussi. Elles permettent de trouver un équilibre efficace parmi trois priorités parfois antagonistes : permettre à tous les membres de participer, laisser les négociations se faire parmi de nombreux pays dans une limite de temps, et assurer la transparence et l'ouverture de telle sorte que les membres aient l'information nécessaire pour suivre les discussions. Cette approche favorise également la circulation de l'Information vers les ONG et augmente l'Implication de ces dernières.

Contact pour cet article. harold@austarmetro.com.au et www.geocities.com/youngmick/levellers

## La lutte pour faire reconnaître la nécessité de rendre les entreprises responsables

Par Martin Khor (Réseau Tiers Monde)
Traduction. Morgane Artacho coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

L'une des rares lueurs d'espoir d'un Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) par ailleurs décevant a été la campagne qu'ont menée avec succès plusieurs ONG, afin d'obtenir un engagement de la part du Sommet de rendre les firmes responsables de leurs actions et des conséquences de celles-ci.

La nécessité de contrôler et de rendre les firmes responsables était un sujet primordial pour beaucoup d'ONG à l'occasion du SMDD. Elles ont interprété l'échec de Rio en 1992 comme la résultante du refus du Sommet de la Terre d'accepter la nécessité de contrôler les entreprises. Durant la décennie qui a suivi Rio, les Comités de négociations commerciales ont gagné en puissance, et on les voyait manipuler les gouvernements dans le sens de leurs intérêts au lieu de voir les gouvernements diriger les entreprises dans le sens de l'intérêt général.

Le SMDD a finalement adopté un paragraphe de grande importance (le 45.ter dans le Projet de plan de mise en œuvre des résultats du SMDD) sur la responsabilité des entreprises. Cependant, il y eut une lutte dramatique de dernière minute pour conserver ce paragraphe en l'état.

Ce paragraphe déclare " promouvoir activement la responsabilité des entreprises, sur la base des Principes de Rio, y compris à travers le développement complet et la mise en œuvre effective des mesures et accords intergouvernementaux, d'initiatives internationales et de partenariat entre les secteurs public et privé, et des règles nationales appropriées ; et soutenir l'amélioration continue des pratiques d'entreprise dans tous les pays. "

Ce paragraphe a été approuvé à l'unanimité, avec le reste du Projet de plan de mise en œuvre, la nuit du 3 septembre après qu'une tentative de dernière minute de certains pays de noyer le paragraphe eut été repoussée par des interventions fermes de la part de l'Égypte et de la Norvège.

La réunion du Comité principal en vue d'adopter le Projet, présidé par Emil Salim, professeur indonésien, a été retardée de trois heures car les délégués ont tenu des négociations de dernière minute pour amender trois paragraphes concernant les droits des femmes, les droits de l'homme et les libertés fondamentales sur le thème de la santé et de l'accès aux services de santé.

Le projet a été adopté à une heure du matin. Immédiatement après, un membre du secrétariat





de l'ONU, assis sur l'estrade, a lu une déclaration préparée à l'avance selon laquelle « le Groupe de contact sur les moyens de mise en œuvre a exprimé son unanimité » pour que le paragraphe traitant de la responsabilité des entreprises se réfère à des accords intergouvernementaux et des initiatives internationales déjà « existants », et pour que cette interprétation apparaisse dans le rapport final de la Conférence.

La lecture de cette déclaration, selon plusieurs délégués, était un acte non transparent, car cette déclaration n'avait pas été débattue durant la session, et elle ne précise pas si le groupe de contact s'était rencontré en session plénière et avait décidé de qualifier cette réunion d'« accord unanime ». Il était également inhabituel qu'un officiel de l'ONU, au lieu d'un représentant de gouvernement comme le président du groupe de contact, ait lu la déclaration, en outre sans explication préliminaire.

Selon un document publié par les ONG, la déclaration était le résultat d'une tentative de la part de la délégation des États-Unis de neutraliser le texte sur la responsabilité des entreprises qui avait déjà fait l'objet d'un accord du Groupe de contact sur la mondialisation et les moyens de mise en œuvre la semaine précédente.

Le Groupe de contact a réfléchi à trois versions (de l'UE, du G77 et des États-Unis) du paragraphe sur la responsabilité des entreprises. Une partie du texte de l'UE proposait de « promouvoir la responsabilité des entreprises (...), y compris à travers une mise en œuvre totale et effective des mesures et accords intergouvernementaux existants ».

Le soir du samedi 31 août, l'ambassadeur John Ashe (Antigua et Barbuda), président du Groupe de contact, avait produit un nouveau texte dans lequel le mot « existants » avait été effacé, et le terme de « développement complet » avait été ajouté.

Le texte, aujourd'hui le paragraphe 45.ter du Projet de plan de mise en œuvre, qui a été finalement adopté par le Comité principal, déclare « promouvoir activement la responsabilité des entreprises, sur la base des Principes de Rio, y compris à travers le développement complet et la mise en œuvre effective des mesures et accords intergouvernementaux, d'initiatives internationales et de partenariat entre les secteurs public et privé, et des règles nationales appropriées ; et soutenir l'amélioration continue des pratiques d'entreprise dans tous les pays. »

Après l'intervention de l'officiel de l'ONU parlant d'« accord unanime du groupe de contact », le délégué éthiopien, le Dr Tewolde Berhan Egziabher, prit la parole et demanda une clarification sur qui dans le groupe de contact avait pris la décision de faire une telle déclaration, puisque sa délégation n'avait pas été informée qu'un tel consensus avait été atteint.

Tewolde a aussi affirmé que la déclaration sur des accords « existants » n'était pas logique au regard de la lecture du paragraphe. Il a dit que, dans le texte, le « développement complet » fait sans aucun doute référence à de nouveaux accords : « Comment donc allons-nous développer des accords dans l'avenir si cette déclaration se réfère seulement aux accords existants ? Cela nous empêcherait donc de faire le nécessaire dans l'avenir. Cette déclaration implique en réalité l'inexistence d'accords futurs. » Tewolde a demandé alors où était la logique de cette déclaration, ainsi qu'une clarification sur le sujet.

Le président du Groupe de contact, John Ashe, a expliqué que, bien que toutes les délégations n'aient pas été présentes à cette réunion du Groupe de contact qui a décidé de cette déclaration, des représentants de délégations étaient présents, et on a donc présumé de l'intention du groupe.

Tewolde a redit que le terme « développement total » paraissait faire allusion à de nouveaux accords. Ainsi la déclaration, restreignant les accords à ceux déjà existants, était contradictoire. « Imaginons que nos représentants aient fait une erreur. Répétons-nous, en tant que pays, la même erreur ? Je propose l'incompatibilité entre la déclaration du Groupe de contact et notre décision actuelle (cf. texte dans le Projet de plan de mise en œuvre), et que l'une ou l'autre soit écartée. Je suggère que la déclaration soit écartée. »

Après un bref échange de clarification entre le président du Comité principal, Emil Salim, et Tewolde, le président a décidé l'acceptation du paragraphe 45.ter du texte et de son maintien, et que la déclaration du groupe de contact serait écartée.

La ministre norvégienne pour le Développement international, Mme Helde Johnson, a annoncé qu'elle se souciait aussi de la déclaration du Groupe de contact. Elle a ajouté que, selon la procédure de l'ONU, les groupes de contact informels n'ont pas d'existence officielle. On ne devrait donc pas en faire référence dans un document officiel de l'ONU. « Nous remettons en





question la déclaration de la part du Groupe de contact, et nous partageons le même regard sur la situation avec l'Éthiopie ", a-t-elle affirmé.
Même avant que le Comité principal adopte le paragraphe, l'affaire suivait toujours son cours.

Le lendemain, le 4 septembre, dernier jour du SMDD, eut lieu la dernière session plénière, présidée par le président sud-africain Thabo Mbeki. La délégation des États-Unis a déclaré vouloir établir des précisions d'interprétation sur quatre points relatifs aux documents du SMDD. L'un des points portait sur le paragraphe du Plan de mise en œuvre relatif aux responsabilités des entreprises. Selon le délégué des États-Unis, le président de la réunion du Comité principal, tenue la nuit du 3 septembre, aurait déclaré qu'il était unanimement entendu que le paragraphe faisait référence aux accords internationaux existants, et que cela devrait être apparent dans le rapport du SMDD.

De facto, le délégué américain fit une erreur en faisant cette clarification d'interprétation. Le président de la réunion de la nuit du 3 septembre, Emil Salim, avait expressément rejeté une proposition lue par un officiel de l'ONU. Cette proposition était que le Groupe de contact sur la mondialisation et les moyens de mise en œuvre faisait référence, d'un commun accord, seulement aux accords internationaux existants. La décision claire et nette du président de rejeter cette proposition fut prise après de fortes objections de la part de l'Éthiopie et de la Norvège.

Le refus de la proposition de " commun accord " qui devait être mentionné dans le rapport du SMDD a été confirmé par Emil Salim lui-même auprès de l'auteur de cet article durant la dernière session plénière du 4 septembre.

On ne sait toujours pas si le rapport final du SMDD va adhérer à la position des États-Unis comme quoi il y eut commun accord sur le fait que le paragraphe sur la responsabilité des entreprises faisait référence seulement aux accords existants. Si c'est le cas, cela serait un mensonge, car la décision du président la nuit du 3 septembre était de rejeter la proposition de diluer le texte, et d'adopter le paragraphe tel quel, sans l'accompagner d'un quelconque " accord ".

La prochaine étape sera, pour les ONG, les gouvernements et l'ONU, de donner suite à ce paragraphe et de commencer dès que possible à prendre des mesures pour contrôler les entreprises au niveau international afin de les rendre responsables.

Contact pour cet article. mkkp@pd.jaring.my

## Vous avez rendez-vous avec ATTAC

*Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/indexfr puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.*

-- Mardi 15
FINLAND : Vantaa
FRANCE : Metz – Paris 11 – Paris 7
NORGE : Larvik
SVERIGE : Stockholm - Uppsala

-- Mercredi 16
AUSTRIA: Bregenz
DANMARK : Arhus
FRANCE : Rouen – Paris « Festival : Le monde tel qu'il est » - Caen
NORGE : Grenland

-- Jeudi 17
AUSTRIA : Bregenz - Wien
FRANCE : Paris « Festival : Le monde tel qu'il est »

-- Vendredi 18
FRANCE : Paris « Festival : Le monde tel qu'il est » - Laval
SVERIGE : Lund

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez





traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.